

Autolib'
va prendre des couleurs



APPEL À PROJET

Pour habiller, transformer, customiser,
les stations et les voitures du service Autolib'

✉ customoi@autolibmetropole.fr

  #CUSTOMOI





**Cahier des charges et règlement de l'appel à projet
(mis en ligne le 3 février 2014 à 12:00)**

Date limite de réponse : mercredi 23 avril 2014 à 10:00

1. STRUCTURE ORGANISATRICE

Le présent appel à projet est une initiative du Syndicat Mixte Autolib' Métropole (16 rue de la Banque - 75002 Paris). Le Syndicat Mixte Autolib' Métropole associé à la société Autolib' (filiale du groupe Bolloré) est accompagné dans l'organisation du présent appel à projet par l'agence d'ingénierie culturelle Le Troisième Pôle (38 rue Notre-Dame de Nazareth, 75003 Paris) qui en assure pour son compte le suivi.

2. CONTEXTE ET ORIGINE DU PROJET

Le Syndicat Mixte créé en 2009, devenu Autolib' Métropole, compte une soixantaine de collectivités adhérentes, dont la Ville de Paris, la Région Ile-de-France, le département des Hauts de Seine et des collectivités toutes situées en Ile-de-France. Il a pour compétences l'étude, la réalisation et le suivi de la qualité d'un service public de véhicules automobiles électriques en libre-service et d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques. En 2011, l'exploitation du service public Autolib' a été confiée à un opérateur privé, l'entreprise Bolloré dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Aujourd'hui 850 stations sont implantées sur tout le territoire de la Métropole et 2000 véhicules y circulent.

Le service ouvert en décembre 2011 a connu une phase de déploiement progressive. Les stations ont été réalisées au fur et à mesure et l'année 2013 a connu une augmentation continue des locations et des abonnements. Le seuil des 100 000 abonnés cumulés depuis le lancement du service a été atteint en septembre 2013. Ce service public fait partie dorénavant du paysage urbain de la Métropole.

Les collectivités membres du syndicat souhaitent le valoriser au travers de créations artistiques. Ils souhaitent par ailleurs mettre en avant les Espaces d'abonnement Autolib' (60 en Métropole dont 30 à Paris, voir carte jointe) où s'effectuent plus de 70% des abonnements des usagers.

Dans ces Espaces les usagers peuvent réaliser leur abonnement en parlant avec un téléconseiller en visioconférence. Ils peuvent également scanner les documents nécessaires à leur inscription. Enfin, ils

reçoivent directement leur badge. Toutes ces fonctionnalités devront être maintenues pour la qualité du service.

3. OBJET DE L'APPEL À PROJET

Projet d'habillage et de transformation des Espaces d'abonnement (voir carte jointe) et des véhicules Autolib' pour un événement exceptionnel et populaire, l'enjeu de cet appel à projet est de promouvoir le service Autolib' et de renforcer son inscription dans l'espace urbain en suscitant une appropriation « joyeuse et personnalisée » des Espaces et des véhicules.

Un événement qui met au cœur les rapports d'usage et d'esthétique.

Le service Autolib'

Depuis plus de deux ans le service Autolib' a fait son entrée dans l'espace urbain de la Métropole. Autolib' est le premier service public d'automobiles électriques en libre service, développé à l'échelle d'une grande métropole européenne. Une transformation des modes de transport qui change notre façon de voir la ville. Les modes de vie changent. Et les transports avec. Autolib' s'inscrit dans le fil de cette modernité avec des voitures électriques en libre-service. Une première mondiale en forme de révolution pour les déplacements urbains. Révolution ? Celle d'une ville ouverte, fluide et sereine où circulent des voitures propres et silencieuses.

Faire que chacun puisse conduire sans bruit et sans émission directe dans l'atmosphère urbaine et contribuer ainsi à l'engagement de réduction de 20 % des émissions des gaz à effet de serre pris par la France à l'horizon 2020. Le véhicule électrique contribue également à la réduction des polluants locaux, en particulier les particules, vrai enjeu de santé public.

Une démarche de développement durable.

Une réduction du parc privé d'automobiles estimée à 22 500 véhicules. C'est donc non seulement moins de pollution mais c'est aussi moins d'embouteillages, moins de stress pour tous et plus de temps pour chacun.

Un nouveau mode de transport à la portée de tous, plus écologique, pratique et économique qui accompagne et répond aux besoins des franciliens et franciliennes. Utile et bénéfique à tous, ses utilisateurs mais aussi les riverains, les automobilistes et les passants, un défi urbain.

Le service Autolib' : un service public et collectif à usage individuel

En mettant en service des voitures en libre accès qui prennent en compte les enjeux environnementaux et les complexités des modes de déplacements urbains, Autolib' crée ce que l'on pourrait appeler un « service public et collectif à usage individuel ».

En effet la voiture est culturellement un objet privé et individuel. Elle a toujours été pensée comme représentative du statut social, voire de la personnalité de son ou sa propriétaire. On choisit sa forme, sa couleur, son habitacle et ses options avec autant d'attention qu'on choisit un vêtement. C'est donc sur cette notion « d'usage individuel d'un service public » que l'événement Customoi se propose de travailler.

Permettre une appropriation individuelle et personnalisée d'un service public et collectif.

Une prise d'assaut artistique // Habillage, extension d'usage et customisation pour une appropriation « joyeuse et personnalisée »

Si le service Autolib' a intégré les enjeux collectifs de la mobilité urbaine, il a généré de nouveaux objets urbains, les Espaces Autolib' qui ont un impact dans la ville, impact spatial et visuel. Il s'agit donc de concevoir, le temps d'un événement exceptionnel et sans en contredire l'usage premier, un principe d'aménagement et de customisation qui s'empare de ces objets urbains et susciter ainsi une plus grande appropriation de la part des usagers. Il doit également interpeller, susciter l'attention des non-usagers.

Une prise d'assaut esthétique sur le mode de l'habillement, de la customisation pouvant aller jusqu'au tuning ou au design olfactif, et de l'extension d'usage.

Les Espaces d'abonnement Autolib', des bulles dans la ville

Principe d'aménagement et de customisation pour les Espaces Autolib'

Les Espaces Autolib' ont été conçus comme des abris, des « bulles », afin de répondre aux premiers enjeux d'accueil lors de la mise en place du service Autolib'.

Aujourd'hui cet accueil est moins nécessaire, cependant ces espaces d'exceptions offrant un abri vaste et confortable continuent à exister dans la ville.

La possibilité de bénéficier d'un abri vaste et confortable est de plus en plus rare dans l'espace urbain dense et actif. Il est donc proposé aux candidats et candidates de concevoir un principe d'aménagement et de customisation qui puisse réhabiliter l'Espace d'abonnement, créer un nouveau lieu dans la ville, voire proposer une extension d'usage de l'Espace d'abonnement Autolib'. Inventer, créer de nouvelles fonctions pour cette abri, s'emparer artistiquement de la bulle pour suggérer aux usagers de l'espace urbain qu'ici ils ont « un temps de pause » visuel, olfactif, sonore ou tactile, un micro espace de travail ou d'échange, une parenthèse...

Les véhicules Autolib'

Principe d'aménagement et de customisation pour les véhicules Autolib'

La conception extérieure et intérieure des véhicules Autolib' va dans le sens du service public, avec un aspect neutre permettant un entretien facilité et une lisibilité d'un service qui se veut collectif.

Comment concilier l'enjeu de service public et la représentation culturelle d'un véhicule personnel ?

Il est ici proposé une prise d'assaut artistique décomplexée pour l'utilisateur et qui donne à la voiture propre, silencieuse et souple toute sa place dans l'espace urbain.

À l'extérieur,

La voiture est culturellement un objet de représentation sociale et personnelle. Il s'agit ici de proposer une customisation qui déclenche chez l'utilisateur l'envie d'emprunter ce véhicule entre tuning et objet d'art.

Le tuning, ou personnalisation automobile, consiste à apporter des modifications à un véhicule de série (voiture, moto, vélo, scooter, etc.) afin d'améliorer ses performances et/ou son style, ou simplement de le rendre unique.

À l'intérieur,

La voiture est culturellement un espace privé et personnel. Le fait que les Autolib' ne répondent pas ou très peu à l'habitude culturelle de propriété privée pose des problèmes d'usage et principalement de respect et de propreté des véhicules. Il s'agit donc ici de concevoir un principe d'habillement des habitacles des véhicules qui, sans tomber dans l'illusion que l'utilisateur est dans son salon, lui donne l'envie de le respecter.

4. MODALITÉ DE SUIVI DES PROJETS RETENUS

Les projets qui seront retenus à l'issue du processus de sélection auront nécessairement une dimension expérimentale (pas de perspective d'industrialisation) et ont donc vocation à être fabriqués sous forme de prototype pour intégrer la programmation de cette opération événementielle qui se déploiera sur le terrain de mi-septembre 2014 à mi-décembre 2014.

Dès lors qu'ils seront retenus, chacun des lauréat(e)s porteurs des projets destinés à être produits devra travailler à la finalisation de son projet de sorte à aboutir à un dossier technique complet permettant le lancement de la fabrication (été 2014).

L'organisateur accompagnera les lauréat(e)s dans la finalisation de leur projet (adéquation proposition /

usages / site d'implantation). Les lauréat(e)s devront, dans un calendrier déterminé lors du premier rendez-vous sur leur projet, rendre compte régulièrement (réunion *a minima* mensuelle) au Syndicat Mixte Autolib' Métropole de leur travail. Ce suivi permettra à l'organisateur de s'assurer de la faisabilité technique et financière du projet et de l'optimisation des coûts liés à la fabrication, au montage et au démontage.

L'attention des candidates et des candidats est particulièrement attirée sur la nécessité de concevoir des projets ne nécessitant pas de maintenance lourde. En effet, au cours des 3 mois d'exploitation sur site, le Syndicat Mixte Autolib' Métropole ne peut s'engager à assurer des opérations de maintenance spécifiques aux projets mis en œuvre. Les projets qui seraient dégradés et ne garantiraient plus un usage dans les conditions de sécurité requises pour le public seront démontés.

L'organisateur pourra être amené à proposer des évolutions par rapport au projet initial sans en dénaturer le propos ou l'esthétique: suggestion d'autres matériaux, proposition d'autres modalités d'assemblage, etc. notamment pour tenir compte des contraintes techniques liées aux sites d'implantation ou des diverses réglementations en vigueur.

5. ENVELOPPE FINANCIÈRE

La dotation maximale par projet est de 10 000 euros HT pour un projet traitant un espace d'abonnement et de 8000 euros HT pour un projet concernant un véhicule.

Le concepteur doit donc dimensionner sa proposition en fonction de ces enveloppes.

Ce montant devra intégrer :

- > Les honoraires de création donnant lieu à l'acquisition des droits de propriété temporaires
- > La fabrication du prototype
- > Le coût du bureau d'études éventuel
- > Le coût du bureau de contrôle éventuel
- > Les coûts de transport (aller-retour)
- > Le coût du montage, démontage, valorisation des déchets
- > Les assurances

La fabrication des prototypes sera suivie par le Syndicat Mixte Autolib' Métropole et son prestataire, qui gèreront le budget de production.

6. ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à projet s'adresse à des artistes, graphistes, designers, architectes, et plus généralement aux créatrices et créateurs du monde des arts et de la mode, professionnels ou étudiant(e)s qui souhaitent répondre à la démarche et au cahier des charges de l'opération Customoi, dont le déploiement sur site est prévu de mi-septembre 2014 à mi-décembre 2014. Les projets retenus seront mis en place de façon temporaire, les Espaces et les véhicules ayant vocation à la fin du projet à retrouver leur état initial.

Les candidates et les candidats peuvent se présenter seuls ou en équipes pluridisciplinaires. Dans le cas d'une candidature en équipe, la répartition des tâches à l'intérieur de celle-ci devra être précisée.

Le dossier de candidature pourra comporter un projet pour un Espace d'abonnement ET // OU pour un véhicule. Il devra être déposé par type de supports traités (Espace d'abonnement ou véhicule).

La participation à l'appel à projet est gratuite et ne pourra en aucun cas donner lieu à une quelconque indemnisation des participant(e)s ayant soumis un projet qui ne serait pas retenu.

Les organisateurs se réservent le droit, à l'issue de l'appel à projet, d'interrompre le processus et de renoncer à la mise en œuvre de l'opération événementielle, sans justification et sans indemnisation des candidats.

7. PROCÉDURE DE SÉLECTION

A) Contenu du dossier de candidature

- > La fiche d'inscription jointement remplie
- > Un CV du candidat (1 page maximum, 1 CV par membre de l'équipe si plusieurs membres)
- > Un document PDF de présentation du projet, au format A4, 3 pages maximum, comprenant dans l'ordre:
 - Une note d'intention (démarche, objectifs, pertinence par rapport aux contraintes induites par les Espaces d'abonnement / véhicules...). (1 page maximum)
 - Une (ou plusieurs) image(s) (1 page A4)
 - Un premier descriptif technique (1 page)
- > Le présent règlement paraphé et signé par le candidat

Les éléments du dossier de candidature seront nommés dans l'ordre cité ci-dessus et de la façon suivante :

1-Fiche d'inscription-*NOM DU CANDIDAT.*

2-CV- *NOM DU CANDIDAT.*

3-NOM DU PROJET- *NOM DU CANDIDAT.*

4-REGLEMENT SIGNÉ- *NOM DU CANDIDAT.*

Les candidatures seront obligatoirement rédigées en langue française.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

B) Modalités de retrait et de consultation des documents

L'ensemble des documents relatifs à l'appel à projets ainsi que les pièces constitutives du dossier de candidature sont disponibles sur le site : www.autolibmetropole.fr et www.autolib.eu

Une série d'annexes destinées à éclairer les candidats sont également consultables et téléchargeables à l'adresse indiquée.

C) Modalités de dépôt des projets

Les participants à l'appel à projets doivent impérativement envoyer leur dossier de candidature avant le **mercredi 23 avril 2014 à 10h** par mail à l'adresse e-mail : customoi@autolibmetropole.fr

Les dossiers de candidature ne devront pas excéder 5 Mo.

Un accusé de réception sera envoyé aux candidats.

Aucun dépôt papier ne sera accepté. Il appartient donc aux candidats de veiller à la possibilité d'envoi par mails dans les délais impartis.

D) Critères d'évaluation des projets

Les dossiers doivent permettre d'évaluer les candidats suivant les critères de pertinence ci-dessous :

- > Pertinence d'usage du projet en fonction des critères décrits dans l'objet du présent appel à projet (sur 40 points)
- > Qualité esthétique du projet en fonction des critères décrits dans l'objet du présent appel à projet (sur 30 points)
- > Faisabilité budgétaire (sur 15 points)
- > Faisabilité technique (sur 15 points)

8. SÉLECTION DES PROJETS

Après avoir vérifié la conformité des dossiers de candidature une première sélection sera effectuée par l'équipe projet, sur la base des critères énoncés ci-dessus.

Les dossiers présélectionnés seront présentés au jury, composé de plusieurs personnalités représentatives et qualifiées (acteurs du monde du design, professionnels de la mode, des arts plastiques, graphiste urbain et représentants du Syndicat Autolib' Métropole et de la société Autolib'), qui désignera les lauréats.

Le nom des lauréats sélectionnés sera ensuite communiqué. Les noms, prénoms des lauréats ainsi que des extraits du dossier de candidature (textes et croquis, schémas) pourront être utilisés par l'organisateur pour communiquer sur le projet et notamment pour annoncer les résultats de l'appel à projets. Cette communication pourra se faire dans tous supports (presse, internet, radio, TV...).

Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit de corriger les écrits des candidats.

Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée suite à la désignation des lauréats. Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent appel à projet s'engagent à garder confidentielles toutes informations relatives aux projets des candidats non retenus.

En participant à l'appel à projet via l'envoi de son dossier de candidature, le candidat accepte d'être sélectionné et s'engage à réaliser le projet pour lequel il aura été retenu, dans les conditions et délais impartis.

Une convention sera passée entre les lauréats et l'organisateur précisant les conditions de mise en œuvre du projet.

9. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions. Les éventuelles modifications du calendrier de dépôt des dossiers seront portées à la connaissance des candidats sur le site internet www.autolibmetropole.fr

10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les éventuelles questions peuvent être adressées par mail à :

customoi@autolibmetropole.fr

Date :

Signature :

ANNEXES

FICHE D'INSCRIPTION

Titre du projet :

Projet pour : un Espace d'abonnement / une voiture *(rayer la mention inutile)*

Description en 5 lignes maximum du projet :

Participant(s) à la conception du projet :

Nom, prénom, date de naissance et fonction (ex : artiste, designer...) :

-
-
-
-
-
...

Insérer ci-dessous 1 visuel (croquis, schéma, dessin, ...) :

INFORMATIONS CONCERNANT LE(S) CANDIDAT(S) : (si plusieurs personnes, indiquer le contact du représentant du groupement)

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone : Mobile :

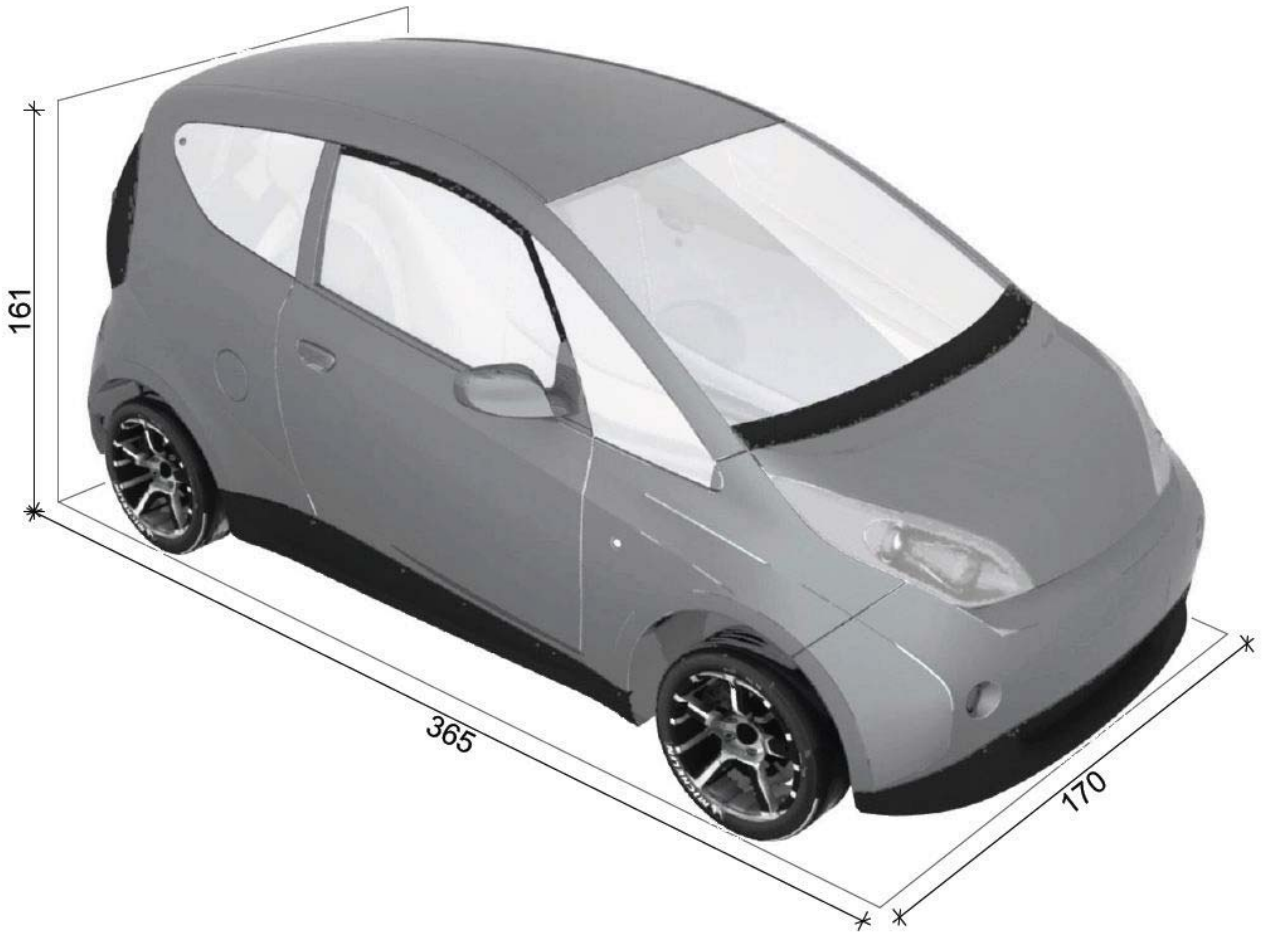
Mail :

Site web, page Facebook :

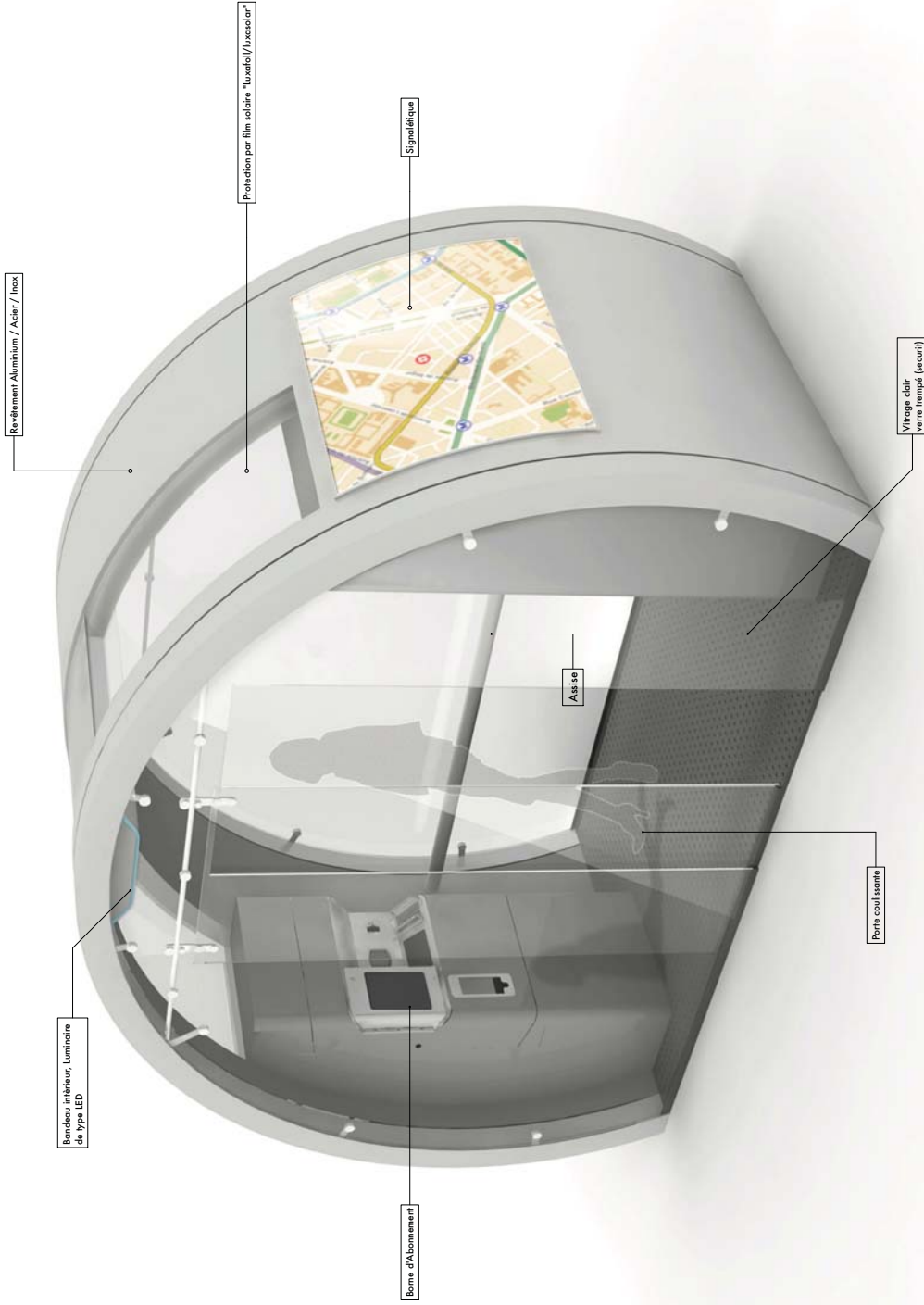
N° SIRET (le cas échéant) :

Les données à caractère personnel recueillies par ce document ont pour finalité exclusive l'inscription à l'appel à projet. Elles sont destinées au Syndicat Mixte Autolib' Métropole et à l'agence Le troisième pôle, son prestataire. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer à tout moment auprès du Syndicat Mixte Autolib' Métropole.

VEHICULE AUTOLIB'

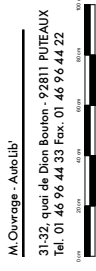


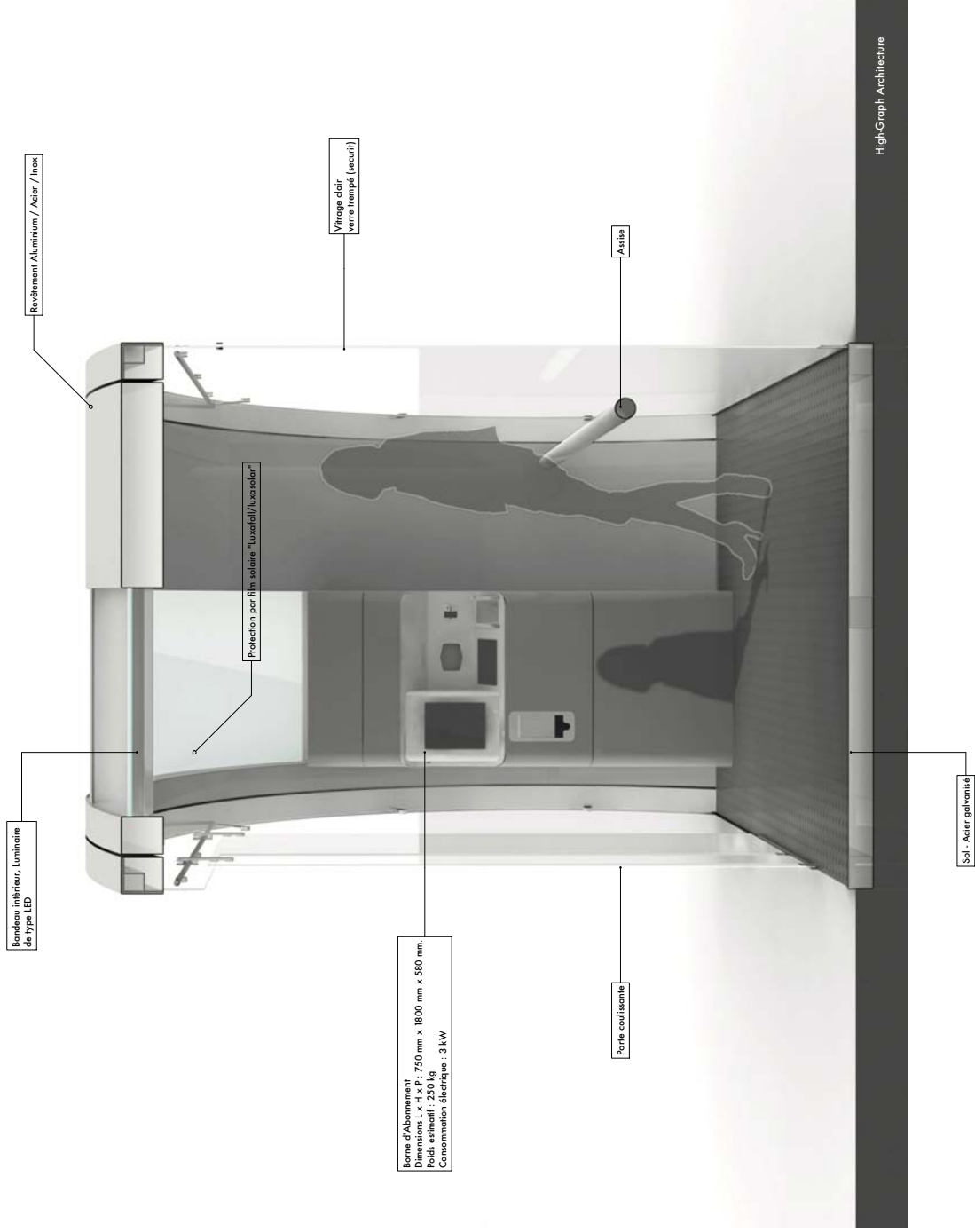
ESPACE D'ABONNEMENT AUTOLIB'



Autolib' - Abri
Exécution - 01-06-2011
Visuel

M.Ouvrage - Autolib'
31-32, quai de Dion Bouton - 92811 PUTEAUX
Tel. 01 46 96 44 33 Fax. 01 46 96 44 22





Bancs d'Assises
 Dimensions L x H x P : 2500 mm x 1800 mm x 580 mm
 Poids estimé : 250 kg
 Consommation électrique : 3 kW

HighGraph Architecture



M.Ouvrage - Autolib'

31-32, quai de Dion Bouron - 92811 PUTEAUX
 Tel. 01 46 96 44 33 Fax: 01 46 96 44 22

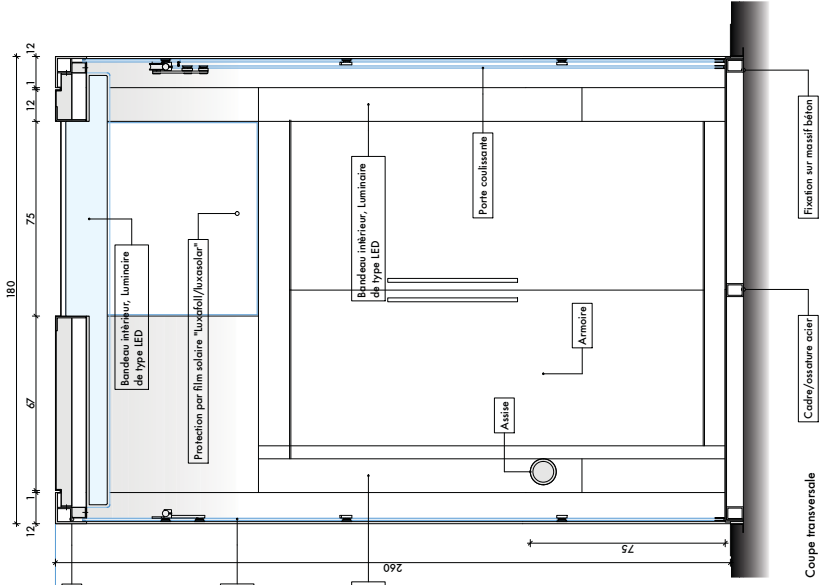
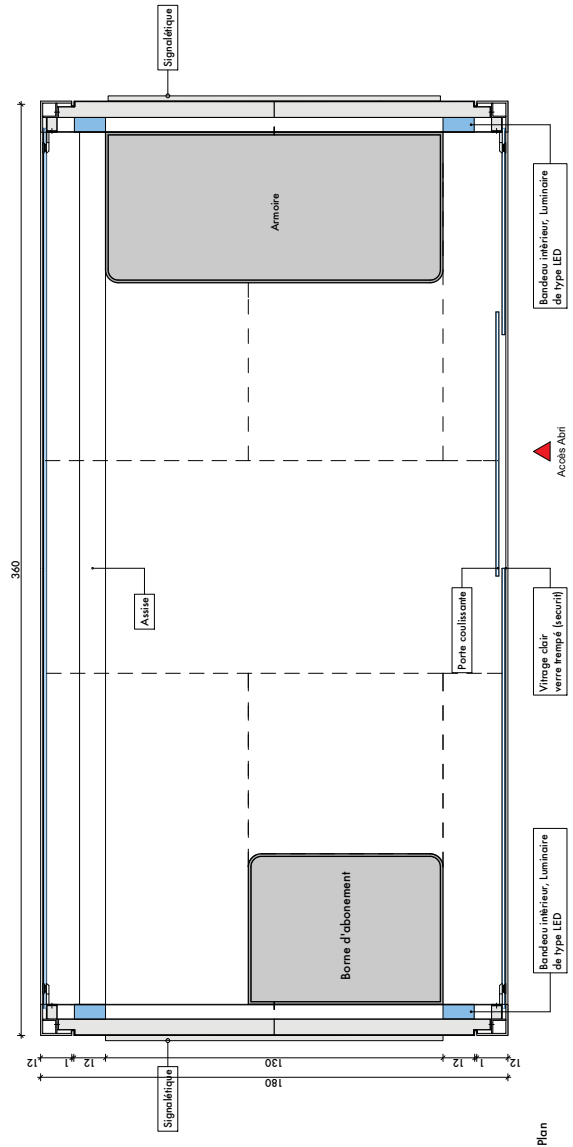
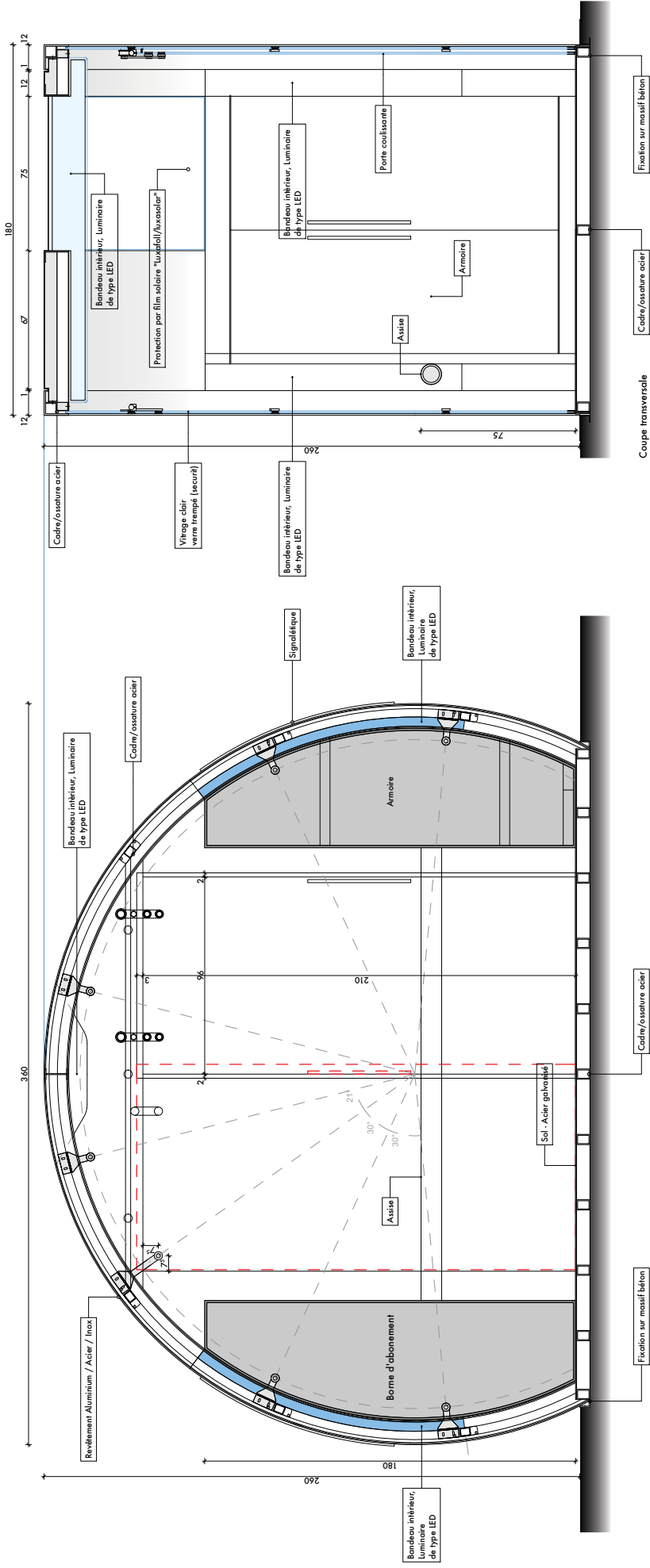


Autolib' - Abri

Exécution - 01-06-2011

Coupe inférieure

Exécution



Coupe transversale

M.Ouvrage - Autolib'

31-32, quai de Dion Bouron - 92811 PUTEAUX
Tel. 01 46 96 44 33 Fax: 01 46 96 44 22

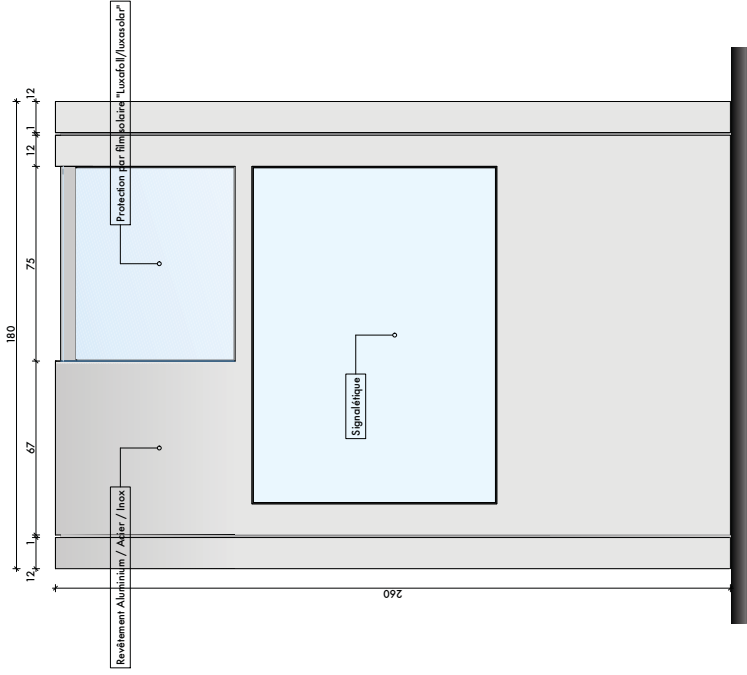
Autolib' - Abri

Exécution - 01-06-2011
Plan et Coupes - Echelle : 1/20

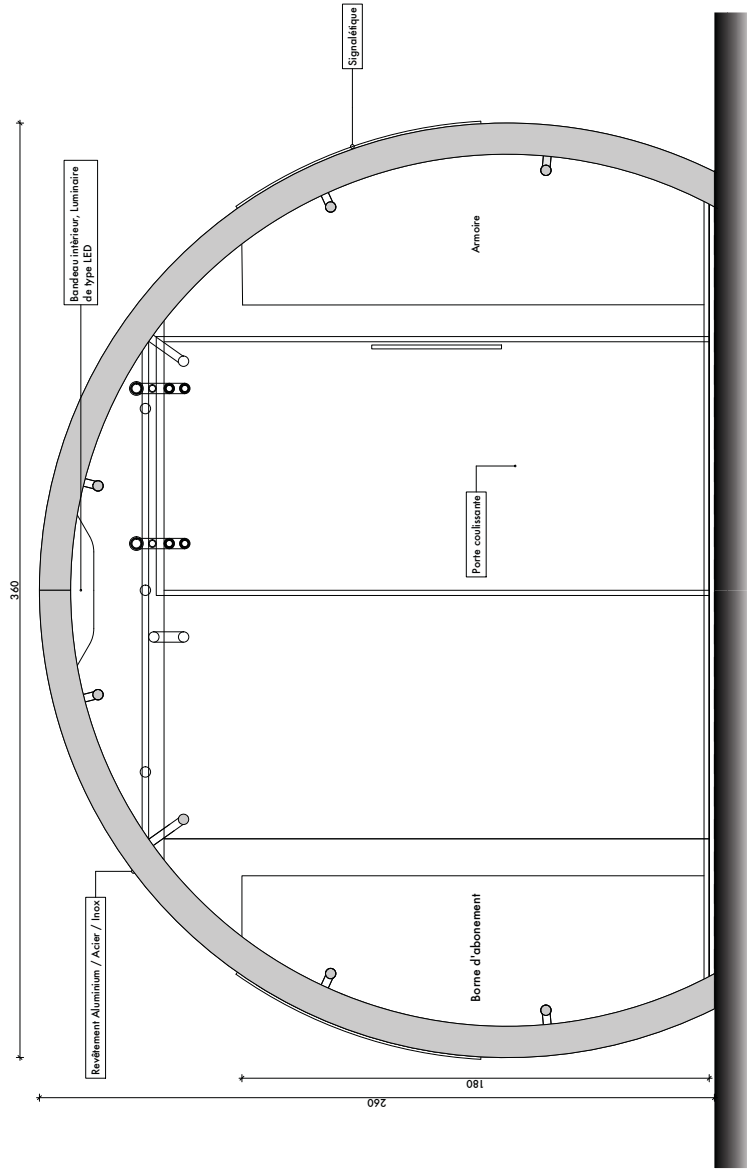
Exécution



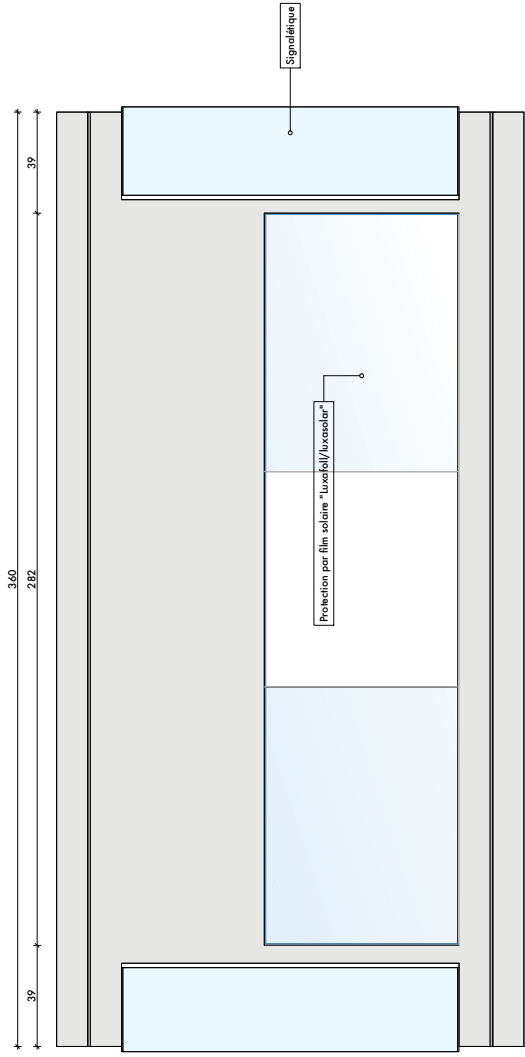
Plan



Façade latérale gauche



Façade avant



Plan de toiture



M.Ouvrage - Autolib'
 31-32, quai de Dion Bouron - 92811 PUTEAUX
 Tel. 01 46 96 44 33 Fax: 01 46 96 44 22

Autolib' - Abri
 Exécution - 01-06-2011
 Elevations - Echelle : 1/20



Accès Abri

Exécution

